



problème avec employeur , harcèlement morale?

Par **letila**, le **05/12/2009** à **13:33**

Bonjour,
voila mon problème, mon patron me dit s'en arrêr que je sent soit disant mauvais , il veut que je prenne ma douche 3 fois par jour, et là il m'a dit que si il trouvait que je sentais mauvais demain qu'il me renvoyer chez moi . A t-il le droit de me renvoyer comme cela sans lettre de licenciement. et c'est comme cela depuis que j'ai refuser de lui verser l'argent de l'erreur de caisse (que j'ai faite au moi d'octobre) en espèce.Est ce du harcèlement morale qui me fait pouvez vous me dire que dois-je faire car la je suis prête à démissionner car je n'en peux plus. merci de votre réponse.

Par **wily4nt**, le **07/12/2009** à **10:11**

ne démissionne pas
cherche un syndicat pour te représenter
et regardes avec si il y harcellement(on va dire que oui)
après ce sera ou les prudhommes ou une rupture conventionné
MAIS NE DEMISSIONNE PAS

Par **wily4nt**, le **07/12/2009** à **10:21**

ne démissionne pas
cherche un syndicat pour te représenter
et regardes avec si il y harcellement(on va dire que oui)
après ce sera ou les prudhommes ou une rupture conventionné
MAIS NE DEMISSIONNE PAS